



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/314

22 juillet 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-sixième session
Points 50, 51, 52, 53, 60 a) et i)
et 70 de l'ordre du jour provisoire*

APPLICATION DE LA RESOLUTION **45/48** DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE
ADDITIONNEL 1 AU TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES
NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES **CARAIBES** (TRAITE
DE TLATELOLCO)

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS NUCLEAIRES EXPERIMENTALES
AMENDEMENT DU TRAITE INTERDISANT LES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES DANS
L'ATMOSPHERE, DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE ET SOUS L'EAU

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION
COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET ; NOTIFICATION DES
ESSAIS NUCLEAIRES; INTERDICTION DE DEVERSER DES
DECHETS RADIOACTIFS

EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

Lettre datée du 16 juillet 1991, adressée au Secrétaire général
par les **représentants** du Chili, de la Colombie, de **l'Equateur**
et du Pérou **auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous demander, au nom des membres de la
Commission permanente du Pacifique Sud, de bien vouloir faire distribuer la
déclaration ci-jointe publiée le 8 juillet par le Secrétariat général de la
Commission comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des
points 50, 51, 52, 53, **60** a) et i) et 70 de l'ordre du jour provisoire.

* **A/46/150.**

91-23524 6251T (F)

/...

Réaffirmant ce qu'ils ont déjà proclamé dans leurs communications du 5 juin, des 9 et 11 juillet et des 21 et 28 novembre 1990 ainsi que des 9 et 28 mai et du 24 juin 1991, les membres de la Commission permanente du Pacifique Sud réitèrent une fois de plus leur opposition à la poursuite des explosions nucléaires effectuées par la France, en raison du grave risque qu'elles représentent pour le milieu marin et pour la vie même du bassin du Pacifique, et lancent un nouvel appel à la cessation immédiate et définitive de telles explosions.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint

**Charge d'affaires de la Mission
permanente du Chili auprès de
l'Organisation des Nations Unies**

(Signé) James HOLGER

-Ambassadeur,

**Représentant permanent de l'Equateur
auprès de l'Organisation des
Nations Unies**

(Signé) José AYALA LASSO

L'Ambassadeur,

**Représentant permanent de la
Colombie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

(Signé) Fernando (EPEDA

L'Ambassadeur,

**Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des
Nations Unies**

(Signé) Ricardo LUNA

ANNEXE

Déclaration publiée à Santiago le 8 juillet 1991 par
la Commission permanente du Pacifique d

Les médias ont diffusé des informations communiquées par le **Ministère français** de la défense selon lesquelles la France avait procédé, le 5 juillet dernier, à une nouvelle explosion nucléaire sur l'atoll de Mururoa. C'est la cinquième explosion effectuée cette année, la deuxième depuis que **la France elle-même** a présenté un plan de limitation des armements et de désarmement.

Cette nouvelle déplorable oblige le Secrétariat général à proclamer une fois de plus **catégoriquement** que la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS) **rejette** les expériences de ce type, qui **représentent** un grave danger pour le milieu marin et ses ressources et sont donc **fondamentalement** en opposition avec la politique de protection et de défense **de** ce milieu, menée conjointement par les pays membres de ce **système** régional maritime.

En conséquence, le Secrétariat général de la CPPS, conformément au mandat qu'il a reçu des ministres des relations extérieures des pays membres et de la Commission permanente, lance une fois de plus un appel pressant pour la cessation immédiate et définitive de telles explosions dans l'océan Pacifique.
